

Dépendance totale (de type fonctionnel)

Etat de santé considéré comme ne pouvant plus s'améliorer dans le temps spontanément ou par l'effet d'un traitement.

Impossibilité permanente d'effectuer, sans l'assistance d'une tierce personne, au moins 3 des 4 actes de la vie quotidienne.

L'adhérent se trouve dans les groupes 1 ou 2 de la grille AGGIR

En cas de dépendance de type neuropsychiatrique, l'état de santé doit être constaté médicalement par un psychiatre ou par neurologue à l'aide d'un score inférieur à 15 au test "Mini Mental State Examination" de Folstein

Dépendance partielle

Etat de santé est consolidé.

Impossibilité permanente d'effectuer, sans l'assistance d'une tierce personne, au moins 2 des 4 actes de la vie quotidienne.

L'adhérent se trouve dans le groupe 3 de la grille AGGIR

Définition des 4 actes de la vie quotidienne :

Faire sa toilette : capacité de satisfaire, de façon spontanée et non incitée, à un niveau d'hygiène corporelle conforme aux normes usuelles.

S'alimenter : capacité de se servir et de manger de la nourriture préalablement préparée et mise à disposition.

S'habiller : capacité de s'habiller et de se déshabiller, avec recours éventuel à des vêtements adaptés.

Se déplacer : capacité de se déplacer sur une surface plane, après recours aux équipements adaptés.

GIR 1

Personnes confinées au lit ou au fauteuil et dont les fonctions intellectuelles sont gravement altérées, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
Personnes en fin de vie

GIR 2

Personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante

ou personne dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités de se déplacer

GIR 3

Personnes ayant conservé leurs fonctions intellectuelles, partiellement leur capacité à se déplacer mais qui nécessitent plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. De plus, la majorité d'entre elles n'assurent pas seules l'hygiène de l'élimination tant anale qu'urinaire.

GIR 4

Personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillage. La grande majorité d'entre elles s'alimente seule

ou personnes qui n'ont pas de problèmes pour se déplacer mais qu'il faut aider pour les activités corporelles ainsi que les repas

Choix de l'option : (un questionnaire médical simplifié est à remplir pour toute adhésion)

Option 1 : Dépendance totale

- Peuvent demander leur adhésion à l'option 1 du présent contrat :
- les membres personnes physiques de l'AMAE, à condition qu'ils soient âgés au plus de 77 ans. Ainsi que le conjoint du membre de l'AMAE à condition qu'il soit âgé au plus de 77 ans et que le membre de l'AMAE soit toujours adhérent à l'Association au moment de l'adhésion de son conjoint.

Option 2 : Dépendance totale et partielle

- En cas de dépendance partielle, 75% de la rente garantie est versé à l'Adhérent.
- Peuvent demander leur adhésion à l'option 2 du présent contrat : les membres de l'AMAE, à condition qu'ils soient âgés au plus de 75 ans. Ainsi que le conjoint du membre de l'AMAE à condition qu'il soit âgé au plus de 75 ans et que le membre de l'AMAE soit toujours adhérent à l'Association au moment de l'adhésion de son conjoint.